

1

FAX 3 pages TRES URGENT à
Monsieur Le Ministre Jean Louis Borloo
Ministre de L'Ecologie et du Développement Durable
20 Avenue de Ségur
75302 Paris FAX 0140813160

Antibes, le 29 janvier 2008

Objet : abattage d'arbres remarquables de la Bastide « La Verne » du 17^{ème} siècle située au 27 avenue de la Rostagne 06160 Juan les Pins

Monsieur Houriez, Monsieur et Madame Collot, Monsieur et Madame Bilger (lettre à Monsieur le Ministre Borloo du 28 octobre 2007 et aimable réponse en novembre de Monsieur Olivier Geffroy) Monsieur Carassus (lettre au Préfet) ainsi que d'autres nombreux riverains de l'avenue de la Rostagne que nous ne pouvons énumérer ici, demandent un déplacement immédiat de Monsieur Cerf ou d'une personne qualifiée pour arrêter immédiatement cet abattage au 27 avenue de la Rostagne et pour constater les arbres qui sont encore debout :

Deux cyprès dont un de 15 m de haut, un tilleul et un marronnier centenaire, 2 pins d'Alep, un pin parasol et un tilleul plusieurs fois centenaires, un olivier, un palmier, tous arbres remarquables et plus que trentenaires et protégés de plus par la Fiche Architecturale Rurale N°31

Actuellement une équipe de bûcherons a commencé depuis hier l'abattage de 6 cyprès anciens de grande taille, la végétation a été complètement rasée Les arbres font l'objet d'une Fiche de protection Architecturale rurale de la Bastide La Verne inscrite à l'Inventaire du Patrimoine Fiche N° 31

Nous vous remercions d'intervenir en Urgence, alors qu'il en est encore temps, pour sauver le patrimoine paysagé du quartier ROSTAGNE pour l'intérêt général.

Sur cette fiche est spécifié : *« une importante masse végétale qui la domine... La végétation est bien entretenue, un jardin est dessiné entre la maison et l'extérieur. La masse végétale est de grande qualité, les pins parasols et les cyprès sont ancien et constituent pour le quartier, une respiration importante »*

Conclusion : conserver absolument le capital végétal

Les Riverains de l'avenue de la Rostagne

Pièce jointe

- *Lettre de Monsieur Jean Pierre Gonzalez du 18 Octobre 2008 adressée à Monsieur Bilger*
- *Fiche Architectural Rural inventaire du patrimoine de la Ville d'Antibes*



VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS

République Française - Département des Alpes Maritimes - Arrondissement de Grasse

CABINET
DU PREMIER ADJOINT
AU MAIRE

Antibes, le 18 Octobre 2007

Monsieur Jean-Paul BILGER

32, Avenue de la Rostagne
06160 JUAN LES PINS

Références :
JPG.ACC.082

OBJET : PLU - AVENUE DE LA ROSTAGNE.

Vos/REF. : Votre lettre du 11 Octobre 2007 remise en mains propres le 12 Octobre 2007.
P.J. :

Secrétariat :
Anne-Claude CIARLONE
☎ 04.92.90.50.38
☎ 04.92.90.50.87

Cher Monsieur,

C'est avec la meilleure attention que j'ai pris connaissance du courrier que vous avez remis à mon secrétariat et faisant suite à notre entretien du 11 courant.

S'agissant de vos inquiétudes ainsi que de celles de plusieurs riverains de l'Avenue de la Rostagne relatives au PLU, je suis en mesure de vous informer qu'un courrier devrait vous parvenir dans les prochains jours et ainsi dissiper toutes craintes ou malentendus.

En ce qui concerne la question des deux villas de l'autre côté de l'avenue, j'ai transmis votre demande à Monsieur CERF, Directeur p.i de l'Urbanisme pour étude. Une réponse écrite vous sera bien entendu adressée en temps utile.

Enfin, je tenais à vous informer que j'ai saisi la Direction des Espaces Urbains et demandé qu'il me soit établi d'une part, un inventaire de la végétation du quartier et en particulier de la Bastide La Verne et d'autre part, qu'un courrier soit adressé aux nouveaux propriétaires de la Bastide afin de leur rappeler leurs droits et devoirs en matière de préservation du patrimoine végétal.

Bien entendu, je ne manquerai pas de revenir vers vous lorsque ce rapport m'aura été transmis.

Dans l'attente,

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Jean-Pierre GONZALEZ
Premier Adjoint au Maire
Conseiller Régional

FICHES ARCHITECTURE RURALE

VILLA LA VERNE

1 - SITUATION

Souvre sur une voie de desserte au trafic peu important

2 - PERCEPTIBILITÉ

On aperçoit la bâtisse à travers une importante masse végétale qui la domine Cette végétation ancienne, très haute est visible de loin.

3 - QUALITÉ ARCHITECTURALE

Le corps de bâtiment central a été flanqué de 2 ailes symétriques avec une couverture en tuiles rom-des. La toiture centrale à 4 pentes mais en tuiles mécaniques est plus récente. Des percements de portions horizontales ont été effectués dans les pignons, le rez-de-chaussée a été augmenté d'édicules néo-provençaux. Enfin, un enduit bâtarde à la tyrolienne recouvre l'ensemble.

4 - ETAT DE VETUSTE : ENTRETEN

Bon état général. La végétation est bien entretenue

5 - ABORDS : LAISONS AVEC L'EXTÉRIEUR

Un jardin est dessiné entre la maison et l'extérieur. La masse végétale est de grande qualité, les pins parasols et les cyprès sont anciens et constituent, pour le quartier, une "respiration" importante.

CONCLUSION

Conserver absolument le capital végétal et définir le volume possible à construire en X, Y, Z. Sans abattre d'arbres

